

## MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS (COVID-19) AU SEIN DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES DE CÔTE D'IVOIRE.

### Niveau 1 – alerte précoce

- La prise de la température à l'entrée des locaux aussi bien des clients que des staffs par des vigiles portant des masques ;
- La désinfection des mains au moyen du gel hydroalcoolique ou par le lavage des mains à l'eau et au savon à l'entrée et/ou à l'intérieur des locaux ;
- Le nettoyage plus régulier des locaux en cours de journée avec des produits décontaminant ;
- La sensibilisation des staffs par voies de mails.

### Niveau 2 - alerte renforcée

- Mise à disposition de masques et de gants aux staffs du front office (staff d'accueil, de caisses) ;
- Mise en place d'une seule entrée pour les staffs en vue d'assurer un contrôle exhaustif ;
- Limitation des circulations dans les agences/caisses ;
- Instauration de la distance de sécurité de 1m entre les acteurs aussi bien des clients dans le hall que des staffs ;
- Réduction des réunions à un maximum de 10 personnes avec la distance de sécurité de 1m et promotion des meetings par téléconférence (si possible) ;
- Sensibilisation des clients ;
- Limitation ou annulation des voyages non essentiels ;

- Mise en congés pendant 14 jours des staffs revenus de vacances de zones contaminées ou abritant des proches revenus de ces zones ;
- Mise en place d'un premier niveau de dispositif sanitaire avec prise en charge au niveau de l'infirmierie où sont orientés les staff et/ou clients/prestataires, présentant des symptômes dans vos locaux pour redirection vers les services d'Etat ;
- Mise en place d'une équipe de gestion de crise chargée de répondre aux préoccupations des staff et autres clients et partenaires quant à la prise en charge de la crise ;
- Revue du portefeuille crédit portant sur des secteurs vulnérables comme le transit et le transport, les Agences de voyage, les concessionnaires automobiles, le tourisme et l'hôtellerie, la restauration, l'évènementiel, le bâtiment, le secteur médical (surcharge)... qui pourraient être fortement impactés par la crise sanitaire actuelle ;
- Constituer les équipes en alternance si l'effectif le permet ;
- Mettre en congé les personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes présentant des pathologies à risques...) ;
- Libérer les stagiaires avec maintien des acquis ;
- Supprimer les meetings physiques à remplacer par la téléconférence (si possible) ;
- Mettre en place un dispositif pour éviter plus de 50% des membres du CODIR sur le même site du siège en même temps.

### **Niveau 3 – en cas de passage à ce niveau par le gouvernement**

- Maintenir le service au niveau des activités essentielles (Caisses, opérations, gestion clients...) ;
- Maintenir le personnel essentiel ;
- Mettre au Télétravail le personnel non essentiel.

### **Niveau 4 - A la demande du Gouvernement (en cas de confinement général)**

- Maintenir service IT ;
- Maintenir le service de caisse ou du GAB (pour les institutions qui en sont dotées).